

Pour des réseaux ouverts et des espaces publics démocratiques – décentralisés, souverains et au service du bien commun !

Revendications à l'occasion du Sommet européen pour la souveraineté numérique, le 18 novembre 2025 à Berlin

À l'occasion du « Sommet européen sur la souveraineté numérique » organisé par l'Allemagne et la France le 18 novembre 2025, notre alliance d'organisations numériques souhaite participer activement à l'élaboration de concepts relatifs à la souveraineté numérique.¹

Pour atteindre la souveraineté numérique de notre société et au bénéfice de tous·tes les citoyens·nes européens·nes, il faut que les États investissent dans des infrastructures numériques ouvertes, décentralisées et orientées vers l'intérêt général. Grâce à ce soutien, des alternatives aux monopoles peuvent voir le jour, en étant à la fois durables et utilisées par le plus grand nombre. Elles réduisent notre dépendance, garantissent la souveraineté en matière de conception et de décision et rendent l'Europe souveraine sur le plan numérique. Des efforts sérieux en faveur de la souveraineté numérique nécessitent donc des investissements ambitieux dans des infrastructures qui contribuent à préserver l'autodétermination numérique, à renforcer la position de l'économie européenne et à garantir la plus grande indépendance possible vis-à-vis des entreprises « contrôleurs d'accès » propriétaires qui se situent en dehors des cadres juridiques européens. Nous appelons les élus·es en Allemagne, en France et dans l'UE à adopter des mesures cohérentes pour renforcer la place économique européenne afin d'ancrer les infrastructures numériques d'intérêt général comme base de notre souveraineté numérique.

Dans son discours du 3 octobre, le président français Emmanuel Macron s'est prononcé en faveur de l'application tant attendue des lois européennes existantes contre les réseaux sociaux centralisés. Afin de permettre aux citoyens·nes européens·nes de bénéficier d'une véritable liberté de choix, il est nécessaire, parallèlement, de soutenir les réseaux sociaux décentralisés et interopérables existants. Avec le Fediverse, basé sur le protocole ouvert ActivityPub, il existe des structures numériques d'intérêt général qui doivent désormais être soutenues et développées de manière durable. Une véritable souveraineté numérique basée sur des protocoles ouverts et des logiciels libres est déjà rendue possible et mise en œuvre par Mastodon en Allemagne et par Peertube et Mobilizon, deux projets français couronnés de succès. Les institutions publiques devraient utiliser et renforcer ces infrastructures européennes existantes dans le cadre de leur responsabilité publique.

Nos revendications incluent:

- 1. La création d'un fonds Fediverse pour un développement centré sur les utilisateurices d'un montant de 30 millions d'euros par an**
- 2. L'ancrage du principe « +1 » dans le travail du gouvernement fédéral et des institutions publiques**
- 3. La reconnaissance de l'utilité publique dans le domaine des infrastructures numériques décentralisées, afin d'assurer la sécurité juridique**
- 4. La mise en place de plateformes médiatiques paneuropéennes décentralisées, interopérables et intersectorielles, avec la participation de la société civile dès le début**

¹ Nous nous appuyons notamment sur le [Konzept zur Förderung des fediverse](#) (FöFed) du [Zentrum für Digitalrechte und Demokratie](#).

1. Créer un fonds Fediverse pour le développement centré sur les utilisateurs, d'un montant de 30 millions d'euros par an

Afin que le Fediverse puisse s'ancrer durablement en Allemagne en tant qu'infrastructure numérique d'intérêt général et servir ainsi de modèle pour l'Europe, il est nécessaire de financer un fonds Fediverse d'un montant de 30 millions d'euros à partir de 2026, à partir du budget du ministère fédéral allemand de la Numérisation et de la Modernisation de l'État. Parallèlement au développement technologique du Fediverse, son ancrage dans la société est nécessaire à travers une multitude de projets communautaires afin d'intégrer les besoins et les expériences des utilisatrice·s dans son développement.

Le tableau (voir annexe) présente à titre d'exemple le montant nécessaire pour ce financement initial pour la première année. En fonction des expériences acquises, comme pour le *Sovereign Tech Fund*, des ajustements devraient être apportés au cours des années suivantes après évaluation.

2. Ancrer le principe « Plus1 » dans le travail du gouvernement fédéral et des institutions publiques

Les institutions publiques (politiques, autorités, universités, bibliothèques, radiodiffusion publique et autres) produisent aujourd'hui, parfois à grands frais, des contenus pour des plateformes fermées telles qu'Instagram, X ou TikTok. Il faut absolument refuser que les citoyens·nes soient obligés de créer des comptes sur des plateformes commerciales et de payer – ne serait-ce « qu'avec » leurs données – pour avoir accès à des informations d'intérêt public, alors que des plateformes libres sont disponibles.

C'est pourquoi, conformément au principe « Plus1 » (développé par Ralf Stockmann de la ZLB Berlin) et aux exigences de l'initiative Save Social, ils seront désormais tenus de prendre en compte au moins une plateforme ouverte, avec un investissement financier et structurel comparable. Les critères SMART² incluraient la fréquence et la complexité des publications ainsi que les interactions avec les citoyens·nes.

Nous appelons les gouvernements allemand et français à s'engager en faveur de ce principe à l'occasion du sommet.

À cette fin, le gouvernement fédéral pourrait, par exemple, ajouter un nouveau paragraphe 6 à l'article 25 du règlement intérieur commun (GGO) relatif aux relations presse et aux relations publiques, comme l'a proposé le Centre pour les droits numériques et la démocratie.³:

« Lorsque le service de presse et d'information du gouvernement fédéral ou les ministères fédéraux utilisent les services de prestataires tiers pour leurs relations publiques sur Internet, en particulier les plateformes numériques ou les réseaux sociaux, il convient de veiller à ce que soient également pris en compte, dans une mesure comparable, les services basés sur des infrastructures open source et décentralisées, exploités indépendamment des influences économiques extra-européennes. »

2 En gestion de projet, il s'agit de critères permettant de formuler clairement des objectifs mesurables et vérifiables (acronyme de Specific Measurable Achievable Reasonable Time-bound; voir [Wikipédia](#)).

3 Voir note de bas de page n° 1.

3. Garantir la sécurité juridique : reconnaissance de l'utilité publique

Les organisations qui promeuvent ou exploitent des instances Fediverse ou des infrastructures logicielles libres à but non lucratif ont besoin de sécurité juridique. C'est pourquoi ces activités doivent être reconnues de manière fiable comme étant d'intérêt général.

En Allemagne, le bénévolat dans le domaine des logiciels libres n'est jusqu'à présent pas suffisamment reconnu sur le plan social, juridique et financier, bien qu'il permette de développer, d'exploiter et d'entretenir un bien commun numérique largement utilisé (souveraineté numérique, sécurité, réutilisabilité, rentabilité pour l'État, les écoles, la société civile et l'économie).

Nous proposons donc d'ajouter au § 52, alinéa 2 du Code fiscal allemand (AO) après le numéro 26 : « 27. la promotion du développement, de la maintenance et de l'exploitation d'infrastructures numériques ouvertes à but non lucratif ainsi que de logiciels libres (également appelés open source) qui peuvent être utilisés, analysés, diffusés et modifiés par tous et toutes et contribuent ainsi au bien commun. »

La mise en œuvre pourrait se faire par le biais d'une modification de la loi fiscale annuelle. Parallèlement, dans un souci de sécurité juridique, une clarification devrait être apportée dans l'exposé des motifs de la loi fiscale annuelle. Dans ce cas, la compétence relève notamment du ministère fédéral des Finances, avec lequel le BMDS devrait se concerter étroitement.

Les [logiciels libres](#) et [à code source ouvert](#)⁴ sont en grande partie soutenus par des bénévoles et ne sont jusqu'à présent pas suffisamment reconnus en Allemagne sur le plan social, juridique et technique, bien qu'ils développent et exploitent un bien commun numérique largement utilisé (souveraineté numérique, sécurité, réutilisabilité, rentabilité pour l'État, les écoles, la société civile et l'économie). Il est possible de les distinguer des activités commerciales : en s'inspirant de la logique appliquée dans la loi européenne sur la cyber-résilience, qui distingue les fabricants (fabricants de produits commerciaux) des activités à but non lucratif.

4. Développer des plateformes médiatiques européennes décentralisées, interopérables et intersectorielles dans l'Espace européen de données médias

En référence à l'accord de coalition entre la CDU et le SPD : « Nous soutenons la création d'une plateforme médiatique européenne impliquant ARTE. » (p. 87) ainsi qu'à la « stratégie Apply AI » de la Commission européenne, qui prévoit le soutien du développement de (plusieurs) plateformes médiatiques paneuropéennes par la Commission européenne, nous demandons que ces plateformes médiatiques européennes :

- au sens de l'Espace européen de données médias, soient multilingues, décentralisées/fédérées, non seulement publiques, mais aussi intersectorielles (de droit public, privé-commercial, de la société civile/à but non lucratif), indépendantes du format (pas uniquement vidéo, mais aussi texte et audio) et interopérables sur la base de protocoles reconnus et ouverts (notamment ActivityPub) ;
- soutiennent le débat démocratique des citoyens·nes européens·nes et constituent ainsi un pilier d'un écosystème fédéré et souverain des médias sociaux européens, ainsi que
- soient gérées de manière démocratique et mises en place dès le départ avec la participation de la société civile et avec une proportion des fonds allouée au fonctionnement des infrastructures de la société civile.

4 En anglais : FOSS, Free and Open Source Software.

annexe

Base de calcul pour le Fediverse Fund

#	Projet	Total/millions d'euros
0	Sélection, prototypes	0,5
1	Facilité d'utilisation et interfaces	3,0
2	Intégration inter-applications	4,0
3	Mise à disposition pour petites installations (capacité de modération et conception)	5,0
4	Applications	6,0
5	Micropaïement anonyme	4,0
6	Intégration des systèmes existants	2,5
7	Projets communautaires comme source d'inspiration et terrain d'essai pour le développement technologique	5,0
8	Somme	30,0

L'alliance « Pour des réseaux numériques ouverts et des espaces publics démocratiques – décentralisés, souverains et au service du bien commun ! » est soutenue par :



Innovationsverbund
Öffentliche Gesundheit



ONE EUROPE,
ENDLESS STORIES



**Newsmast
Foundation**



D 64

Zentrum für
Digitalen Fortschritt



fairkom



Wikimedia Deutschland





Forum
InformatikerInnen
für Frieden
und gesellschaftliche
Verantwortung



Nextcloud



Topio



Der Kleindatenverein





et d'autres organisations que nous aurons le plaisir d'annoncer prochainement.
Pour toute question, veuillez vous adresser à Sandra Barthel (kontakt@offene-netzwerke.eu).
Les représentants·es de la presse sont priés·es de s'adresser à presse@offene-netzwerke.eu.
Toutes les informations complémentaires sur <https://offene-netzwerke.eu/>.